

RÈGLEMENT NO 343-2020

Règlement modifiant le règlement numéro 340-2019 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de réglementer le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné par le conseiller Steve Courchesne à la séance régulière le 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire aider sa population dans les moments plus difficiles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du projet de règlement déposé lors de la séance du 7 avril 2020 soit modifié pour abroger le texte de l'article 9 du règlement 340-2019,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire gérer le taux d'intérêt annuel par résolution pour l'année 2020 considérant la pandémie actuelle,

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de Règlement et renoncent à sa lecture;

**(2020-05-010) Il est proposé par : Branda Cotton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le règlement numéro 343-2020 modifiant le règlement 340-2019 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 soit adopté et que, par ce règlement, le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Remplacer les dates d'exigibilité des 2^e, 3^e et 4^e versement de l'article 7 du règlement numéro 340-2020 par ceux-ci :

2^e versement : 25 juin 2020
3^e versement : 27 août 2020
4^e versement : 29 octobre 2020

ARTICLE 2

Abroger le texte de l'article 9 du règlement numéro 340-2019.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Robert Corriveau
Maire

Donald Brideau
Directeur général

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Avis public de l'entrée en vigueur :
Date de l'entrée en vigueur :

7 avril 2020
5 mai 2020
6 mai 2020
6 mai 2020